



LE MOT DU MAIRE

Chères Milonaises, chers Milonais,

Dans ce numéro de mars, vous trouverez, comme nous nous y étions engagés, les réponses aux questions qui nous sont parvenues en ce début d'année.

Des questions tout azimut, pertinentes et qui nous donnent l'occasion de vous répondre plus précisément sur les projets de la commune, mais aussi d'orienter nos actions en fonction de vos priorités.

Au vu du succès de votre participation, nous garderons chaque mois une rubrique "questions-réponses". Vous pouvez continuer à nous faire parvenir vos questions par écrit à la boîte aux lettres de la mairie ou par mail : mairie.fertemilon@orange.fr

Bien à vous.

Céline Le Franc-Lotzler



Samedi 7 avril

Un p'tit coup de main
pour le marais

Chantier nature

Venez prêter main forte à Thibaud en l'aidant à éclaircir la roselière du marais, si riche en biodiversité... Un apéritif vous sera offert en fin de chantier. Prévoir des bottes !

Renseignements
et inscriptions obligatoires :
Clémence Lambert au 06.07.30.41.61 ou
reservation@conservatoirepicardie.org

Chantier nature organisé par le Conservatoire des espaces naturels de Picardie en partenariat avec la commune dans le cadre de l'opération Fréquence Grenouille.

Réservation possible à la mairie.



PATRIMOINE ET CULTURE

Le musée Jean Racine et le musée du machinisme agricole réouvriront leurs portes le samedi 31 mars avec de nouveaux horaires : de 10h à 12h30 et de 14h à 17h30, tous les week-ends et jours fériés.

Entrée gratuite.

MUSÉES

Recrutement d'agents d'accueil pour les deux musées pour la période du 31 mars au 4 novembre 2018. Se renseigner en mairie.

Questions RÉPONSES PAGE 2

LA FERTÉ-MILON
Forteresse d'inspiration



Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale

Centenaire de la bataille de Mosloy juin 1918-2018



Chers Milonais

Comme nous l'avons évoqué déjà lors du Milon Info décembre-janvier, la municipalité souhaite commémorer les 2 et 3 juin 2018, le coup d'arrêt aux troupes allemandes donné à Mosloy le 2 juin 1918.

Le hameau de Mosloy sera donc le théâtre de ce week-end et nous pouvons vous en donner déjà les grandes lignes :

- Cérémonie avec dépôt de gerbe pour nos disparus des 21^e, 5^e et 3^e régiments de Dragons.
- Reconstitution d'une tranchée et de la vie quotidienne des poilus avec l'association Scène et Marne.
- Scénettes de la vie quotidienne et lecture de lettres de poilus dans la chapelle, par la compagnie du Petit Théâtre de Montgobert.
- Simulation de batailles aériennes avec l'escadrille d'aéromodélisme Quentin Roosevelt de Château-Thierry, la section 14-18 venant de la frontière franco-belge et d'autres pilotes fans, expositions d'uniformes de pilotes, de maquettes de champs de bataille, d'artisanat de tranchées, de machines agricoles etc.
- Reconstitution d'une salle de classe de l'époque.
- Banquets (samedi midi, samedi soir avec concert et dimanche midi), petite restauration sur place.

Il y en aura pour petits et grands !
Fouillez vos greniers,
nous vous attendons vêtus comme en 14-18 !

Témoignages

Si vous avez des témoignages que vous souhaitez partager, merci de contacter la mairie qui transmettra.

Reconstitution de la tranchée

L'association Murs, Remparts et Patrimoine Milonais s'associe à la municipalité pour la commémoration des 2 et 3 juin prochains. Nous allons travailler à la reconstitution d'une tranchée. Pour ce faire, nous aurons besoin de vieilles planches, vieilles portes, vieilles plaques de tôles. Si vous souhaitez participer et nous fournir ce genre de matériau, merci de contacter l'adresse mail suivante : mrp.milonais@orange.fr ou le numéro de téléphone : 06.72.22.39.02.



MOSLOY 2 et 3 JUIN 2018

Ce mois-ci

Dimanche 11 mars

Marché campagnard sur l'île Lamiche de 8h à 13h.



Dimanche 18 mars

MJC • Randonnée pédestre. Rendez-vous à 14h sur le mail.

Lundi 19 mars

MJC • Assemblée générale ordinaire, salle Corot à 20h.

Samedi 24 mars à 17h30

MJC • Les amicales du 4 mains

Il s'agira d'une rencontre amicale entre pianistes amateurs de tous âges et de tous niveaux à condition de jouer deux par deux. Tous les répertoires sont possibles (classique, contemporain, musique de films, jazz...). Christine Paquelet et Isabelle Adam Porres, professeurs de piano, seront les responsables artistiques. Le coup de cœur du public désignera une équipe gagnante.



L'association *La Graineterie* est associée au projet et les inscriptions seront reçues sur : lgraineteriegoldie@gmail.com

Handball

Les matchs se déroulent au gymnase de Neuilly-Saint-Front, rue René Roy.

17 mars à 14h : -18 ans F. (Courmelles)

24 mars

9h30 : Tournoi n°7 des -11 ans G, réception des clubs de Soissons et de Château-Thierry.

14h : -13 ans F. (Villers-Cotterêts)

16h : -15 ans G. (Saint-Quentin)

17h15 : -15 ans F. "Entente La Ferté-Milon/Braine" (Soissons) rencontre délocalisée à Braine.

Nos équipes de -13 ans F. et -15 ans F. sont qualifiées pour les 1/2 finales de la coupe de l'Aisne qui auront lieu début mai.

Les -18 ans F. n'ont, à l'heure où nous rédigeons ces quelques lignes, pas encore disputé leur 1/4 de finale.

Pour connaître le programme des autres équipes engagées en championnat ou tournois (-9 ans, "Entente -11 ans F. La Ferté-Milon/Braine" et/ou "Entente séniors G. La Ferté-Milon/Braine" qui évoluent loin de nos terres ce mois-ci, n'hésitez pas à nous contacter ou même à venir essayer notre activité dans la bonne humeur.

Contacts : Ophélie: 5702108@ffhandball.net ou Christophe: 06.84.45.85.51.

L'équipe du HBM

La Gaule Milonaise

Vente des permis 2018

Au 31 rue de la Chaussée, les mercredis après-midi de 14h à 17h. Les samedis matin de 10h à 12h et l'après-midi de 14h à 17h.

Pour tout renseignement, téléphonez au : 06.76.25.14.92 ou 07.78.66.52.08

Bien à vous, le Président Bernard Darchu

Tennis

Les beaux jours reviennent

La rénovation de nos courts, au printemps dernier, permet de rejouer dehors même l'hiver. En effet, plusieurs matchs de championnat ont été disputés à l'extérieur ainsi que des matchs d'entraînements.

Côté championnat, chaque équipe se maintient dans sa division. Les rencontres individuelles se poursuivent ainsi que les matchs du Challenge Guibon. Faute de participantes, le tournoi femme de fin janvier a dû être annulé. Rendez-vous fin mars pour un tournoi homme.

Pour toute information (loisir, compétition, stage ou école de tennis) n'hésitez pas à nous contacter par mail : tennismilon@fft.fr ou en laissant un message au 03.23.96.02.72.

Le bureau du TC

Haltérophilie

Le samedi 27 janvier, nos Milonais ont brillé aux éliminatoires qualificatives aux finales nationales.

Qualifiés au Grand Prix Fédéral

Thierry Charlotte (cadette -40kg)

Lebee Clément (junior -62kg)

Alexandre Tony (seniors -77kg)

Qualifiée au Championnat de France cadet-junior-senior

Lilou Daux (cadette -44kg) qui a battu trois records de France.

Qualifiés au Championnat de France Masters

Célia Chevallier (-75kg)

Noëlle Saugout (+75kg)

Cyrille Pernet (-69kg)

Le samedi 17 mars, à Grande-Synthe, nos minimes feront tout pour se qualifier, à leur tour, au Trophée des Minimes.

Questions

RÉPONSES

Pouvez-vous mettre des décorations de Noël du Kebab jusqu'au lycée ?

Malheureusement, il n'est pas possible de mettre des lanternes fixées aux façades, qui ne permettent pas d'y mettre une décoration.

Il serait bien de supprimer la boîte à mégots devant l'école afin de lutter contre le tabagisme et ne pas inciter les enfants à fumer, et mettre une interdiction de fumer devant l'école.

Fumer à l'extérieur est encore autorisé par la loi. Nous ne pouvons donc pas mettre ce genre d'interdiction. La boîte à mégots n'est pas une incitation au tabagisme mais à la propreté, car ce n'est pas l'absence d'un cendrier qui empêche de fumer. Il est préférable d'avoir un trottoir propre plutôt que jonché de mégots.

Pouvez-vous remettre en état le chemin de la fontaine Marot jusqu'à l'endiverie ?

Ce chemin est en partie privé. Par ailleurs, les eaux de pluie en provenance de la route de Villers sont collectées en haut du chemin de la fontaine Marot, descendent vers les voies de chemin de fer avant de passer en dessous et

rejoignent le ru Saint-Michel vers l'Ourcq. La réfection de la rue Saint-Lazare permettra de vérifier le bon écoulement avant toute réhabilitation de cette sente.

Quel est le coût des travaux d'aménagement des abords de l'école ?

Étude en cours par la maîtrise d'œuvre. Les coûts ne sont pas finalisés.

Est-il envisagé de remplacer les vieilles lampes de la route de Villers-cotterêts ?

L'éclairage urbain sera rénové en même temps qu'il sera procédé à l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques

Comment anticipez-vous la suppression de la taxe d'habitation ?

La taxe d'habitation sera compensée par l'État sous forme de dotation. Cela ne devrait donc pas, à court terme, diminuer le budget de la commune. Cependant nous maîtrisons les coûts de fonctionnement de manière à pouvoir financer nos investissements.

Est-il possible de faire une zone 30 devant la mairie et rue de Meaux ?

Nous nous attachons déjà à faire les aménagements aux abords de l'école. D'autres aménagements sont à l'étude, mais nous ne pouvons pas tout mener de front, les coûts sont importants.

Pourriez-vous mettre un cassis devant l'église Saint-Nicolas ?

Un projet d'aménagement et de ralentissement est à l'étude depuis la route de Villers-Cotterêts jusqu'à la voie ferrée. Nous travaillons sur la sécurisation de l'ensemble de la commune mais par tranche, compte tenu des coûts engendrés.

Pouvez-vous intervenir lorsque les prescriptions de l'urbanisme ne sont pas respectées (fenêtres en PVC blanches proche de l'église Saint-Nicolas) ?

Dans une première phase amiable, nous demandons au propriétaire, par lettre recommandée, de déposer un dossier de demande de régularisation.

Si la réponse est négative, les pouvoirs de police du maire permettent d'établir un procès-verbal et d'engager une procédure contentieuse.

Est-il envisagé ou possible de supprimer les fils électriques sur les façades des maisons de la rue de la Chaussée ? Mise sous terre possible ?

L'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques se fait de deux manières ; soit en fils torsadés qui courent sur les façades quand les maisons sont accolées, soit en souterrain pour le passage d'une "dent creuse" ou devant un élément patrimonial (église...). Quand il y a possibilité technique hors programmation communale, le riverain peut demander le passage en souterrain, la plupart du temps à ses frais ! La rue de la Chaussée a été traitée depuis longtemps déjà (année 1990).

La rue Saint-Waast a été faite en deux tranches dont la deuxième terminée l'année dernière. La prochaine zone d'enfouissement se fera rue Saint-Lazare et route de Villers avec le réaménagement de la voirie.

Est-il possible de faire une déviation pour que les camions ne passent pas en centre-ville ?

Un projet de déviation avait été fait il y a quelques années. Le prix exorbitant est rédhibitoire vu l'état des finances publiques. De plus, une déviation aurait un effet très néfaste sur le commerce.

Serait-il possible de revoir le mode de calcul de la taxe d'ordures ménagères ? Il n'est pas normal qu'une personne seule paye la même chose qu'une famille.

Le choix du mode de calcul de la taxe d'ordures ménagères est bien épineux. Une personne seule qui ne trie pas ses déchets peut coûter aussi cher qu'une famille ayant un compost et scrupuleuse en matière de tris. Certaines communes ont décidé de faire payer les ménages en fonction du poids, entraînant ainsi bien des dérives.

De plus, la commune n'a pas la main sur le mode de calcul, la compétence étant à la CCRV.

Quand allez-vous faire vivre le haut de la commune : Rues Utrillo, Eugène Lavieille (décorations de Noël, plantations) ?

Le haut de la commune, côté rues Eugène Lavieille et Utrillo est équipé d'un city park, d'un gymnase, d'une salle polyvalente, de terrains de tennis et de jeux pour enfants. Nous y organisons régulièrement des manifestations (spectacles, journée des associations, etc.).

Des aménagements floraux ont été faits (massifs sur la grande pelouse Eugène Lavieille, rosiers rue Montolon) ou sont en cours (route de Villers-Cotterêts).

Quant aux décorations de Noël, elles ont un coût. Nous faisons donc comme toutes les villes se prêtant aux jeux des décorations de Noël (car toutes ne le font pas) : nous décorons les axes de passage principaux.

À quoi servent les bandes jaunes dans la rue Eugène Lavieille si personne ne les fait respecter ?

Les habitants de la rue Eugène Lavieille respectent le stationnement. Il y a, bien entendu, quelques récalcitrants parfois, mais cela reste anecdotique. La gendarmerie tourne régulièrement dans La Ferté-Milon ainsi que le garde-champêtre.

Pouvez-vous faire respecter la vitesse en ville ?

Les aménagements sécuritaires mis en place ont pour objet de limiter la vitesse dans la commune. Les contrôles de vitesse sont du ressort de la gendarmerie.

Combien y a-t-il de locaux communaux ? Pouvez-vous en faire le détail et en donner le coût ?

Le nombre de bâtiment communaux est très important (vingt-deux immeubles). Nous avons établi un programme décennal pour ces bâtiments en fonction des priorités de la commune. Certains bâtiments sont à vendre ou vendus.

Quelle est la consommation annuelle d'essence des véhicules communaux ?

3 808,90 € pour l'année 2017.

Quels sont les emplacements des vidéos en route ?

Toutes les caméras ne sont pas encore installées. Vous serez avertis de leur mise en fonctionnement.

À quand la réfection des rues de la Chaussée et de Meaux (trous, tranchées gaz, eau...) ?

La gestion du revêtement de la rue de la Chaussée et de la rue de Meaux est du ressort du département car ce sont des routes départementales. Une demande a été faite pour reboucher les nids de poule et le revêtement sera refait au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur la commune.

Peut-on mettre un éclairage sur le trottoir du musée agricole jusqu'au lycée ?

L'éclairage public est délégué à l'USEDA. Nous avons délibéré sur le changement des luminaires sur ce secteur par le remplacement par des luminaires LED. Il n'a pas été prévu de revoir l'emplacement des candélabres.

Pouvez-vous remettre en service l'éclairage du panneau lumineux sur le bâtiment du musée agricole (mise en service uniquement aux horaires des entrées et sorties scolaires) ?

Ce panneau est malheureusement hors service. Toute la signalétique de ce secteur doit être revue dans le cadre du programme d'aménagement sécuritaire de la voirie dans ce secteur.

Pouvez-vous mettre des pistes cyclables sur les rues de Meaux, de la Chaussée, Saint-Waast et Villers-Cotterêts ?

La largeur des routes et le trafic routier ne le permettent pas. Cependant nous étudions cette possibilité au fur et à mesure des travaux de voirie.

Pouvez-vous faire une piste cyclable sur la départementale qui va à Villers-Cotterêts ?

Tout comme vous l'avez mentionné, la route est sous la responsabilité du département. Cependant, une voie verte est en cours d'étude au niveau de la communauté de communes entre La Ferté-Milon et Villers-Cotterêts, voire Pierrefonds à échéance de dix ans.

Pouvez-vous remettre les dalles bétons correctement, mal remises après l'installation de la fibre optique ?

Pourriez-vous nous indiquer les emplacements précis afin de pouvoir agir ?

Pouvez-vous faire un cassis avant le passage à niveau ?

Un aménagement des abords de l'école va être fait afin de ralentir la vitesse des automobilistes.

Pouvez-vous faire respecter la vitesse de 80km/h sur la route de Villers-Cotterêts, sachant qu'elle n'est pas respectée à 90km/h ?

Il n'est pas du ressort d'une commune de faire respecter les limitations de vitesse.

Pouvez-vous supprimer le stationnement de la pharmacie au passage à niveau, dans la rue de la Chaussée ?

Le stationnement est difficile dans le centre-ville de La Ferté-Milon. Supprimer des places alors qu'il n'y en a déjà pas assez serait une grave erreur pour la survie de notre commerce local.

Pouvez-vous réparer les grilles pluviales proches du passage à niveau ?

Ceci est du ressort de la SNCF, qui est prévenue des réparations nécessaires.

Possibilité de réfléchir sur un dispositif périscolaire permettant, pour les parents qui travaillent, de récupérer leur enfant à partir de 18h ?

Le dispositif existe ; les parents ont la possibilité de reprendre leur enfant à leur convenance. Le coût de la tranche horaire (2 €) est forfaitaire et n'est pas proportionnel à la présence de l'enfant.

Pouvez-vous graisser la serrure de la porte du cimetière régulièrement ?

Cette question est transmise au personnel communal pour qu'il s'en occupe.

La vitesse de 30km/h n'est pas suffisante au passage à niveau, mettre à 20km/h ?

Le passage à niveau se trouvant sur une départemental, il n'est pas du ressort de la commune de définir les limitations de vitesse. Cependant une étude est en cours pour le ralentissement des véhicules dans ce secteur.

Pouvez-vous mettre de nouveaux terrains à construire ?

Un bilan des réserves foncières sur le territoire communal a été réalisé avec le bureau d'études chargé de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) en cours à la CCRV.

Pouvez-vous mettre une gouttière sur le mur du bâtiment du musée agricole et de l'éclairage ?

Un état des lieux des bâtiments communaux a été établi ce qui permet de réaliser les travaux de manière échelonné en fonction du degré d'urgence. Nous n'avons pas noté de problème de gouttières sur ce bâtiment mais nous allons l'étudier plus attentivement. En ce qui concerne l'éclairage public il se trouve de l'autre côté du trottoir sans possibilité de changement à ce niveau.

Nous souhaiterions savoir en détail en quoi consiste le point chaud mis en place depuis 2014 pour les enfants de maternelle ?

Devons-nous fournir des repas à réchauffer pour que les enfants se restaurent ?

En amenant leur enfant à l'école, les parents déposent auprès de l'agent du "point repas" (porte à l'extrême droite du préfabriqué de l'école maternelle) le repas placé dans un sac isotherme avec pain de glace. Le sac et les contenants sont identifiés au nom de l'enfant. Le repas est réchauffé au four micro-onde.

Les contenants rincés sont repris en fin de journée par les parents en même temps que l'enfant (coût 2,50 €).

Est-il possible de faire baisser la vitesse de circulation des camions de 3,5 t et plus à 20km/h ?

La question a été posée à la voirie départementales.

Un concert plein d'énergie !

Bernard Ménil du conservatoire de musique de Lizy-Sur-Ourcq a dirigé d'une main de maître le concert donné le 11 février à La Ferté-Milon avec la participation d'enfants milonnais. Un vaste répertoire abordé, Piaf, Johnny Hallyday, de qui s'enthousiasmer pour le chant et la musique !



La passerelle Paul Caumont

Inauguration de la passerelle Paul Caumont le 3 février dernier. Paul Caumont, architecte milonnais, a œuvré pour la commune pendant vingt-six ans. Dans le cadre de l'aménagement de l'île Lamiche, il a conçu la passerelle qui porte désormais son nom.



Branle-bas de combat dans les douves du château !

L'aventure devient palpitante ! Les archéologues du service départemental sont au travail pour en avoir le cœur net : en effet, les mesures géophysiques préalables effectuées depuis un an ont permis de localiser sur l'ensemble du site, des zones susceptibles de cacher des éléments qui nous permettraient de comprendre ce qu'il y avait avant la construction de Louis d'Orléans et de voir comment sont construits les remparts ! Maintenant il faut creuser. Trois semaines de fouilles à l'Ouest puis trois de nouveau à l'Est...

Quelques semaines de gêne puis tout sera remblayé et réensemencé. Les données accumulées nous permettront de choisir entre mise à jour, réhabilitation, stabilisation, remontage de certaines parties...



BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

www.defense.gouv.fr/jdc

Recensement militaire

Conformément à la loi, tous les jeunes gens et les jeunes filles de nationalité française doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3e mois qui suit leur anniversaire. Cette démarche est obligatoire pour pouvoir se présenter aux examens et concours (brevet, CAP, BEP, baccalauréat, permis de conduire...).

Pour cela, ils doivent se présenter en mairie ou se faire représenter par leur représentant légal (parent, tuteur...) muni du livret de famille et d'une pièce d'identité.

INFORMATIONS PRATIQUES

Transport vers Villers-Cotterêts

Les jeudis 15, 22 et 29 mars 2018, départ à 8h45 à l'abribus de l'école. Retour à 11h15 devant l'hôtel du Parc à Villers-Cotterêts. Prix du billet : 2,80 €.

Permanence du député

Monsieur Krabal assure une permanence le premier samedi du mois à la mairie, de 10h à 11h.



croix-rouge française

Des bénévoles de la Croix Rouge tiendront une permanence à la mairie le lundi 5 mars 2018 à partir de 14h. En cas de difficultés financières, vous pourrez bénéficier d'une aide alimentaire si vous ne dépassez pas le barème établi. Vous serez reçu sur rendez-vous uniquement, lequel vous sera donné en contactant la mairie.

ERRATUM LA POSTE

Nouveaux horaires du bureau de poste à dater de janvier 2018

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi
de 9h à 12h15 et de 13h30 à 16h30
Samedi de 8h30 à 12h
Fermeture dimanche et lundi

Services Publics



Mairie de La Ferté-Milon Tél. 03.23.96.70.45
29 rue de la Chaussée, 02460 La Ferté-Milon

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h15, le vendredi de 8h30 à 12h15 et le samedi de 9h à 12h
En cas d'urgence (état civil) contactez le : 06.30.75.44.56

Gendarmerie : 03.23.76.46.17
Centre Antipoison : 0800.59.59.59

Urgences Médicales : 15
Pompiers : 18

Relais d'Assistance Maternelle (RAM)

Accueil-animation :

Lundi 12 mars de 10h15 à 11h15 Éveil corporel

Vendredi 23 mars de 10h à 11h Éveil musical

Lundi 26 mars de 9h30 à 11h30 Atelier bricolage

Permanence administrative Mercredi de 14h à 17h

NOUVEAU numéro unique pour contacter le RAM Tél. : 03.23.96.61.30

Maison St-Michel, 1 rue St-Lazare

Roule bout'chou (halte garderie) Mardi et jeudi de 8h45 à 16h45
Maison St-Michel, 1 rue St-Lazare

Vestiaire - CCAS Jeudis 15 et 29 mars 2018
de 13h30 à 16h, 1 rue St-Lazare

Conciliateur de justice Renseignements au 06.31.29.80.54

Permanence urbanisme Sur rendez-vous au 03.23.96.70.45, en mairie

Office de tourisme de Retz-en-Valois

6 place Aristide Briand 02600 Villers-Cotterêts - tél : 03.23.96.55.10
www.tourisme-villers-cotterets.fr

Collecte des déchets verts Fermeture hivernale au 31 octobre 2017

Déchèterie de VILLERS-COTTERÊTS

avenue des Verriers (dans la zone industrielle à l'entrée de Villers-Cotterêts). Munissez-vous d'un justificatif de domicile et de papiers d'identité.

Horaires d'hiver du 1^{er} novembre au 31 mars

Lundi	9h30 à 12h	13h à 17h
Mardi	9h30 à 12h	13h à 17h
Mercredi	9h30 à 12h	Fermé
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	9h30 à 12h	13h à 17h
Samedi	9h30 à 12h	13h à 17h
Dimanche	9h30 à 12h	Fermé

Au 1^{er}
janvier
2018

Déchèterie de NEUILLY-SAINT-FRONT

Du lundi au vendredi de 13h30 à 18h, le samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h (sous réserve de fermeture les jours fériés).

Ordures ménagères **Mardis 6, 13, 20, 27 mars 2018**

Vendredis 2, 9, 16, 23, 30 mars 2018

Papiers/emballages **Vendredis 2, 9, 16, 23 mars 2018**

Verre **Jeudi 15 mars 2018**